

EXTRAIT
Du registre des décisions du bureau de la Communauté

DB 2020-045 : ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT D'ASSURANCE

Le 13 aout 2020, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 6 Aout 2020, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY ; Jacques GALY ; Alfred VISMARA ; Christian SOULA, Anthony CHANAUD, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Jacques MAMET,

EXCUSES : Bernard VAQUIE, Mohammed ELHABCHI

Il est proposé d'accepter le remboursement de l'assurance GROUPAMA concernant un bris de glace à la maison de la Montagne à Roquefeuil

Montant : 147.60 €

Les conclusions du rapport mises au voix sont adoptées à l'unanimité.

Ainsi délibéré à Quillan, le 13 aout 2020

Transmis au représentant de l'Etat, le
Le Président certifie qu'un extrait de la
présente délibération a été affiché
conformément à la loi, le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE QUILLAN

18 AOUT 2020

Pour extrait conforme

